

N°: GU 924 ONSSA/DIL/DIC/SHIC

Rabat, le

06 JUN 2022

## HOMOLOGATION N° H04-1-007

**Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires,**

*Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);  
Vu la loi 34-18 relative aux produits phytopharmaceutiques promulguée par le Dahir N° 1.21.67 du 03 Hija 1442 (14 juillet 2021);  
Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole;  
Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Joumada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole;  
Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 07/04/2022 :*

### DECIDE

**Article 1 :** Le produit dénommé « **BIGALO** » dont les caractéristiques mentionnées ci-après :

Nom commercial :	<b>BIGALO</b>
Matière(s) active(s) :	<b>Boscalide (26.7%) Pyraclostroline (6.7%)</b>
Formulation :	<b>Granulé à disperser dans l'eau (WG)</b>
Tableau toxicologique :	<b>C</b>
Numéro d'homologation :	<b>H04-1-007</b>
Détenteur du produit :	<b>SOPROCHIBA</b>
Fournisseur :	<b>GLOBACHEM</b>

est homologué pour le(s) usage(s) suivant(s):

Usage(s)		Dose(s) P.C	Max d'application	DAR (j)	Mode Traitement
Tomate	Pourriture grise	125g/hl	1	3	Parties aériennes

**Article 2 :** La présente homologation est retirée avant son échéance suite à une réévaluation révélant que le produit ne satisfait plus aux conditions d'efficacité et d'innocuité ou suite aux nouvelles données toxicologiques ou d'effets néfastes à l'égard de l'homme, des animaux ou de leur environnement.

**Article 3 :** Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus, la présente homologation est valable jusqu'au : **06/04/2032**.

  
LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE  
NATIONAL DE SECURITE SANITAIRE  
DES PRODUITS ALIMENTAIRES  
JANATI Abdellah



Direction Centrale

Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal - Rabat, Maroc

Tél. : +212 5 37 67

65 00 / + 212 5 37 68 13 51 - Fax : + 212 5 37 68 20 49

Centre de relations : 080 100 36 37

www.onssa.gov.ma




BUREAU  
VERITAS

EN 32\*/HP-HM/12/C

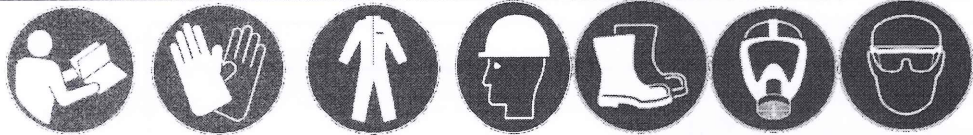
الإدارة المركزية

شارع حاج أحمد الشراوي - أكدال - الرباط - المغرب

❖ **Classification du produit :**

Mentions du Dahir relatif à l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le produit <b>BIGALO</b> doit être renfermée dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "<b>DANGEREUX</b>" inscrite en caractères apparents.</li> <li>- Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.</li> </ul>	
Pictogrammes de danger	Mentions de dangers
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>H313</b> : Peut-être nocif en cas de contact cutané</li> <li>- <b>H303</b> : Peut-être nocif en cas d'ingestion</li> <li>- <b>H333</b> : Peut-être nocif inhalation</li> <li>- <b>H410</b> : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</li> </ul>
Mode d'action du produit	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Boscalide</b> : « Groupe C » code 7 selon le FRAC. Agit sur la respiration. Résistance connue pour plusieurs espèces de champignons dans les populations de terrain et les mutants de laboratoire. Gestion de la résistance requise. Risque moyen à élevé.</li> <li>- <b>Pyraclostroline</b> : « Groupe C » code 11 selon le FRAC. Agit sur la respiration. Résistance croisée montrée entre tous les membres du groupe QoI. Risque élevé.</li> <li>- Afin de réduire la possibilité d'apparition de résistance, il convient de ne pas appliquer les mêmes matières actives ou d'autres matières actives classées dans les mêmes groupes sur la même culture durant la même saison.</li> </ul>	

❖ **Précautions à prendre :**

Pictogrammes des Equipements de Protection Individuelle	
	
Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et appliquer toutes les instructions
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P261	Éviter de respirer les poussières et les brouillards
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et des bottes
P312	Appeler un <b>CENTRE ANTIPOISON</b> ou un médecin en cas de malaise Numéro du centre antipoison : <b>0801 000 180</b>
P391	Recueillir le produit répandu.
P301+P310	<b>EN CAS D'INGESTION</b> : appeler immédiatement un <b>CENTRE ANTIPOISON</b> ou un médecin.
P302+P352	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU</b> : laver abondamment à l'eau.
P304+P340	<b>EN CAS D'INHALATION</b> : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX</b> : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/consulter un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P420	Stocker à l'écart des autres matières.

